

AIDE EXCEPTIONNELLE COVID-19

Caisse retraite : CARPIMKO



Montant de l'aide

- 1 500 € pour les pédicures-podologues

- 1 000 € pour les masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes qu'ils soient titulaires ou remplaçants

- 1 000 € pour les infirmiers remplaçants (sous réserve d'une autorisation de remplacement délivrée par l'Ordre National Infirmier, couvrant, pour tout ou partie, la période comprise entre le 17 mars et le 10 juillet 2020)

- 500 € pour les infirmiers titulaires



Comment en faire la demande ?

Pour demander l'aide exceptionnelle COVID-19, munissez-vous de vos identifiant et mot de passe de votre espace personnel en ligne CARPIMKO.

Vous pouvez procéder à cette demande d'aide exceptionnelle jusqu'au 31 décembre 2020 inclus

CABINET
Sartre

+ 33 (0)4 67 47 36 42 | cabinet-sartre.com

MONTPELLIER OUEST MONTPELLIER EST

Centre d'affaires le Gua, 3 rue de l'industrie 720 Avenue de Montpellier
34880 Lavérune 34740 Vendargues

AIDE EXCEPTIONNELLE

COVID-19

Caisse retraite : CIPAV



Montant de l'aide et qui peut en bénéficier ?

Le montant de l'aide est égal au montant de votre cotisation de retraite complémentaire calculée en 2019 (sur l'année pleine) dans la limite de 1 392 € et du montant de votre cotisation retraite complémentaire 2020.

Tout professionnel libéral (non micro-entrepreneur), quel que soit le niveau de son revenu d'activité libérale, peut bénéficier du dispositif s'il répond aux conditions cumulatives suivantes :

- Être en activité au 1er avril 2020,
- Avoir été affilié à la Cipav avant le 1er janvier 2020,
- Être à jour de ses cotisations antérieures à l'année 2019,
- Ne pas exercer son activité en cumul emploi-retraite



Comment en faire la demande ?

1 | J'attends de recevoir mon nouvel appel de cotisations 2020 sur mon espace personnel CIPAV (onglet "Mes documents")

2 | Je consulte mon appel de cotisations 2020

3 | Je demande une aide via la messagerie sécurisée en sélectionnant :

- Thème : dispositif d'aide exceptionnelle
- Objet : je sollicite une aide pour le paiement de mes cotisations (covid-19)

4 | En cas d'accord, je consulte le nouveau montant de mes cotisations en ligne, déduit de l'aide qui m'a été accordée

Vous pouvez procéder à cette demande d'aide exceptionnelle avant le 15 octobre 2020 inclus



+ 33 (0)4 67 47 36 42 | cabinet-sartre.com

MONTPELLIER OUEST MONTPELLIER EST

Centre d'affaires le Gua, 3 rue de l'industrie 720 Avenue de Montpellier
34880 Lavérune 34740 Vendargues